



Examens EPS voies générales et technologiques : les activités du contrôle ponctuel à partir de la session 2023

publié le 14/09/2022 - mis à jour le 21/09/2022

Descriptif :

Examens EPS : Liste des activités pour l'académie de Poitiers.

La liste académique des activités de l'épreuve d'éducation physique et sportive retenues pour les voies générales et technologiques au titre de **l'épreuve ponctuelle obligatoire** est la suivante :

- Demi-fond (Champ d'apprentissage n°1 - CA1)
- Danse (CA3)
- Tennis de table (CA4)

Le présent arrêté prend effet à compter de la session d'examen 2023.

 Arrêté APSA examen ponctuel obligatoire 2023 (PDF de 316 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.